

PC4 - NOTICE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE

PARC PHOTOVOLTAÏQUE EDF ENR POLYREY - BANEUIL

Parcelles :

- 000 AI 20 de 175 685 m²
- 000 AK 37 de 39 820 m²

Superficie totale du terrain : 215 505 m²

1. Historique

Le terrain du projet était historiquement consacré à l'agriculture, selon les vues aériennes jusqu'à 1959. Les cartes historiques ne démontrent pas d'autre occupation de ce terrain. La parcelle a été cultivée jusqu'en 2021, elle est aujourd'hui laissée à l'abandon, développant une jachère.

A l'Est, le site est occupé par l'industrie depuis 1898, remplaçant probablement des activités de production de tanin. En 1929, le site augmente sa surface pour accueillir une usine de production de cellulose.

Cette usine devient en 1956 un site (POLYREY) de fabrication de plaques stratifiées décoratives produites par haute pression (HPL).

2. Contexte

La société POLYREY, fondée en 1956, avec un siège social à Baneuil a sollicité les services d'EDF ENR afin de profiter de leur expertise en matière de production d'énergie solaire, de l'installation des structures à l'entretien durant exploitation. EDF ENR est le maître d'ouvrage du projet.

En conséquence, EDF ENR envisage, au titre de maître d'ouvrage, l'installation d'une centrale photovoltaïque au plus près du site de production de POLYREY à Baneuil. Cette énergie produite est uniquement destinée à l'entreprise POLYREY pour son autoconsommation, augmentant la part d'énergie renouvelable dans son bilan énergétique et réduisant sa consommation d'énergie du réseau.

Le projet se développe sur une emprise de 39 820 m² (parcelle 000 AK 37). Il est localisé sur un terrain agricole en arrêt d'exploitation dont la destination est amenée à être modifiée pour devenir un ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire, sur le sol. La puissance développée prévue est d'environ 3 MWc qui sera entièrement autoconsommée par le site de POLYREY. Ce type d'ouvrage entre dans les catégories soumises à étude d'impact.

3. Description du terrain

L'emprise du projet se situe sur la seule parcelle 000 AK 37, appartenant à la société POLYREY, d'une superficie de 39 820 m². Elle était exploitée par un agriculteur à titre gracieux. Une voie d'accès depuis la parcelle 000 AI 20 permettra la desserte au parc photovoltaïque.

Le terrain présente une très faible déclivité générale ver l'Est, environ 1m de dénivelé pour une largeur de 122 m environ, soit moins d'1%.

4. Parti architectural

Le parti retenu est issu d'un souci de sobriété, efficacité et d'intégration.

Les nappes de capteurs sont implantées au sol avec une inclinaison de 20° et sont espacées par les lanières enherbées de 3 m de largeur. Les lignes de capteurs sont posées le plus bas possible (ligne basse à 90 cm du sol et ligne haute à 2,50 m du sol. Ce dispositif permet d'assurer une intégration rapide dans le paysage grâce à une végétalisation dense en ceinture du site.

Les différents ouvrages nécessaires à l'exploitation du site seront réalisés de la façon suivante :

- Les capteurs solaires sont d'un format de 1903 x 1134 mm, posés en format paysage et d'un aspect bleu nuit. Ils seront supportés par un système poteau-poutre en acier galvanisé ancré dans le sol suivant un calepinage de 2,85 m en harmonie avec le format des capteurs.
- Le local technique sera réalisé en maçonnerie avec un enduit ciment lisse et mise en peinture de couleur RAL 7030. La porte, les grilles de ventilation, et les tubes support de toiture seront réalisés en acier galvanisé post-laqué gris 9006. La couverture sera réalisée en tôle ondulée galvanisée référence fréquence 13.18 T de couleur RAL 7022
- Le muret support du portail sera réalisé en maçonnerie avec enduit ciment lisse et mise en peinture de couleur RAL 7030.
- La clôture périphérique d'une hauteur de 2,03 m, le portail autoportant et le portillon seront réalisés en acier galvanisé à chaud et post-laqué de couleur RAL 7002.

5. Espaces extérieurs et voirie.

a) - Accès

L'accès des véhicules se fera à l'Est depuis le site de la société POLYREY.

b) – Revêtements de sol

Les revêtements de sol seront perméables. La piste sera réputée « carrossable pour un PL de 19T » avec une structure pour véhicules lourds avec compactage de calcaire ou GNT. La bande de roulement sera réalisé en stabilisé ou en concassé calcaire sur une largeur de 4,10m. Les bas côtés sur une largeur de 1.00m de part et d'autre de la voie d'accès seront également réalisés en stabilisé ou en concassé calcaire. L'évacuation et la gestion des eaux pluviales seront assurées par des fossés. Les pentes seront de 2% pour assurer l'écoulement des eaux pluviales. La gestion des eaux pluviales sera réalisée sur la parcelle.

c) - Clôtures

Les clôtures seront réalisées en grillage de maille 50X200 mm sur une hauteur de 2,03 m m (plus décollement du sol de 10 cm) dans une finition soudée plastifiée de type BETAFENCE Nylofor 2D super de couleur RAL 7002.

Les panneaux de 2,50 x 2,03 m seront fixés sur des poteaux carrés Nylofor de 60 X 60 mm par vissage démontable facilement à la demande par les services incendie qui pourront ainsi accéder n'importe où sans création de portails secondaires.

d) - Stationnements

Le stationnement des véhicules pour l'entretien des installations se fera le long de la voie périphérique intérieure au parc en fonction des besoins. Il n'est pas prévu de zone spécifique de stationnement sauf pour le SDIS près de la réserve incendie en partie Nord du site.

6. Paysage

a) – Parti conceptuel

Suite à l'analyse paysagère qui a été réalisée dans le cadre de l'étude d'impact, les propositions des traitements paysagers ont été fondées sur les valeurs paysagères et patrimoniales du site et de son environnement proche.

La mise en avant des zones d'influences majeures et des covisibilités impactantes avec le futur projet, permettent de cibler des préconisations d'implantation du champ photovoltaïque. L'objectif est d'assurer les reculs nécessaires afin de garantir une emprise nécessaires aux mesures de végétalisation.

L'enjeu conceptuel est bien d'intégrer la dimension paysagère dans l'organisation même du projet global.

Le choix de l'identité végétale s'ancre sur les différentes entités paysagères présentées dans l'analyse du paysage.

La frange Nord du projet sera traitée sous la forme de boisements forestiers prolongeant le coteau. L'objectif est de réduire la perception du projet depuis la voie SNCF.

Les covisibilités les plus impactantes se situent sur la limite Sud, le long de la RD 660 et en limite Ouest, avec une ouverture paysagère forte depuis la RD 660, dans le sens Bergerac- Lalinde.

En lien direct avec le canal et la Dordogne, des boisements denses, semi-persistants assurent un écran végétal qui masquera la perception du projet sur sa frange Sud.

Les limites Est et Ouest seront traités sous la forme de haies bocagères rappelant le caractère agricole de la plaine alluviale.

b) – Structurer le paysage par le végétal

Les végétaux choisis, outre le fait qu'ils affirment et soutiennent l'aspect architectural et environnemental du projet, répondent à un certain nombre de critères liés au caractère du site. Ces préconisations sont à intégrer dès la phase de conception.

Les essences utilisées sont locales et reprennent les plantations composant le paysage environnant et/ou existantes. Elles permettront le développement accru de la biodiversité végétale dans un équilibre végétal par le choix des espèces retenues.

La palette proscrit les végétaux toxiques, à fructification et au système racinaire traçant.

Les végétaux ont globalement un potentiel allergisant faible à moyen.

Aucun végétal n'est présent dans la liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes (100% d'essences non invasives).

Les végétaux sélectionnés sont bien sûr des espèces adaptées au climat de la région.

Le choix des essences tient compte de l'évolution actuelle du climat où se succèdent des épisodes météorologiques très contrastés avec notamment de fortes sécheresses et des canicules répétées qui se prolongent. Les essences retenues ont une propension naturelle à résister à la sécheresse. Cette résistance n'exclue naturellement pas les nécessaires arrosages d'entretien sur deux premières années, afin d'assurer une parfaite reprise.

L'ensemble des plantes choisies est relativement facile d'entretien, ne nécessitant globalement qu'une taille par an pour les arbustes, et ayant des besoins limités en eau pour se développer dans un contexte climatologique normal.

Ce choix est également fait en adéquation avec les conditions d'exposition.

Enfin, les surfaces végétalisées seront paillées pour limiter les évaporations.

b) – Formes et palette végétale

La palette végétale est définie par deux strates :

- La strate arborée se compose et se raccroche à son environnement proche. La sélection favorise l'implantation d'arbres de hautes tiges et de diverses essences à floraison et feuillage automnale significatif, permettant d'affirmer les saisons.

Sur la frange Nord, la strate arborée est composée de forme tige et de forme naturelle, afin d'assurer une continuité végétale esthétique avec le coteau.

Au sud, le long de la RD 660, le végétal se compose avec l'alignement de platanes existants et se raccroche également avec la plantation existante de Robinier sur l'emprise de l'usine Polyrey. Les formes végétales sont mixtes entre végétaux tiges, cépées et formes naturelles. L'implantation est également pensée dans l'objectif d'étager les différentes hauteurs des arbres afin de ne pas produire d'ombres portées sur l'emprise des panneaux photovoltaïques.

En limite Est et Ouest, les arbres seront implantés de manière sporadique, afin de rompre la linéarité de la haie bocagère. L'objectif est de créer une ambiance végétale champêtre et naturelle.

- La strate arbustive est traitée sous forme de lignes végétales de type boisements et/ou haies bocagères, qui composent le paysage sur les limites foncières du projet et raccrochent le projet à son environnement immédiat. Les limites Est et Ouest sont traitées sous la forme de deux lignes végétales constituant une haie champêtre. La configuration du projet permet de traiter les limites Nord et Sud sous la forme de plusieurs lignes végétales qui structurent l'interface avec la voie SNCF au Nord et la route départementale au Sud.

Cette organisation végétale, offre et assure une parfaite intégration du projet depuis les perceptions de l'espace public.

Enfin, l'emprise végétalisée libre est traitée sous la forme d'un engazonnement rustique et d'un mélange de prairie fleurie.

Définition de la palette végétale :

Plantations arbres feuillus tiges, formes naturelles fléchées, ou cépées : *Acer campestre*, *Carpinus betulus*, *Corylus avellana*, *Fraxinus excelsior*, *Prunus avium*, *Prunus mahaleb*, *Quercus pubescens*, *Quercus ilex*, *Sorbus aucuparia*.

Plantations arbustes et/ou jeunes plants pour boisements et haies bocagères : *Amelanchier canadensis*, *Carpinus betulus*, *Crataegus monogyna*, *Cornus sanguinea*, *Ligustrum vulgare*, *Prunus mahaleb*, *Prunus padus*, *Punus spinosa*, *Quercus ilex*, *Rhamnus frangula*, *Salix triandra*, *Sambucus nigra*, *Viburnum lantana*, *Viburnum tinus*.

7. Exigences environnementales

Le projet s'inscrit également pleinement dans une démarche de chantier propre, de part le choix de mise en œuvre d'éléments préfabriqués. Cette préfabrication réduira les nuisances sonores, ainsi que les nuisances dues aux poussières, fumées ou autres émanations diverses.